

Audience du 13.12.2011	Notes d'audience - Troisième Chambre Correctionnelle Affaire n° 10/00611 Audience du 3 Novembre 2011 et suivants
------------------------	--

Audience ouverte à 14 heures.

M. ARNAUDIES et M. GRESILLAUD, cités en qualité de témoins seront entendus sur les causes de l'explosion.

Introduction du témoin ARNAUDIES par l'huissier.

Audition du témoin ARNAUDIES Jean-Marie :

71 ans - demeure dans l'Aude - mathématicien

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

Le Président autorise M. ARNAUDIES à utiliser ses notes et à diffuser des photographies.

J'ai travaillé presque 6 ans à temps plein. J'ai été marqué par cette catastrophe. Je m'y suis intéressé et j'ai compris très vite que ça ne collait pas et que l'explication sismique n'allait pas. J'ai compris avant Noël 2001 que le hangar 221 ce n'était pas sérieux, c'est une petite partie d'une catastrophe générale qui a concerné l'ensemble de l'usine. La hangar c'est la fin de l'histoire. J'ai cherché et j'ai commencé par envoyer un rapport au Directeur de l'usine AZF, je ne pouvais pas communiquer avec la SNPE. A la suite de ça, j'ai été convoqué à la SRPJ le 25 janvier, j'ai déposé pendant 6 heures. J'ai travaillé avec les témoins, c'est l'information la plus riche.

Le témoin CORRENSON est pilote de ligne, retraité : il observait le ciel, il y avait un nuage noir et a vu un éclair, il a réagi en comptant les secondes jusqu'à 5 et a entendu une 1<sup>ère</sup> explosion, effet de pneu qui éclate, qui semble venir de derrière les ateliers, pas de choc d'associé mais suivi d'un chuintement de 2 à 3 secondes subjectives qui ressemblaient au compresseur géant qui l'on vient de libérer. Ensuite, il a vu poindre dans le côté droit de l'atelier une colonne de fumée orange, elle montait extrêmement vite, un énorme bruit de seconde explosion et une onde de choc qui lui comprime la poitrine qui l'oblige à s'asseoir, et après avoir repris ses esprits, il a constaté des dégâts matériels. Deux jours après, il a constaté que les bardages sur lesquels il était assis, avaient été abîmés. Jusqu'à 800 mètres, il ne peut rien voir ni à droite ni à gauche du hangar 221 pendant 400 ou 500 mètres, toute la zone du 221 est entièrement bouchée.

L'essentiel était dans la colonne de fumée. L'éclair est une conséquence de l'explosion du hangar cela veut dire que l'onde de choc est déjà en route du hangar 221, avec le survitesse au départ, il faut 4,5 secondes pour recevoir l'onde de choc. M CORRENSON compte jusqu'à 5, il se passe la 1<sup>ère</sup> explosion donc le dôme ne marche pas. En revenant 5 secondes en arrière le moment de l'explosion de la SNPE correspond. Je ne comprends pas comment cela se fait il que je sois le seul à avoir

cette analyse. Pour moi l'enquête n'a pas été menée à bout, je ne juge pas je constate.

Le témoin GRIMAL : elle était au lycée Galliéni. Elle a un angle de vue extrêmement petit de l'ordre de 3°. Elle est à son bureau avec sa collègue, elle entend la 1<sup>ère</sup> explosion très forte, lève les yeux vers une fenêtre et voit un sillage lumineux légèrement concave vers le bas qui ne vas très vite même impression qu'un vol d'oiseau, qui vient de la gauche vers la droite. Elle s'est levée et a pensé aux dossiers des professeurs, a éteint les ordinateurs, a ouvert divers tiroirs, a fait le tour de la table et ensuite l'explosion du hangar 221, elle est projetée par terre. C'est à 600 mètres du hangar 221. Les ondes sismiques mettent un quart de seconde pour arriver à son bureau, la 2<sup>ème</sup> explosion a eu lieu 8 secondes après la 1<sup>ère</sup>. Ce témoin a eu des pressions pour minimiser son témoignage et a tenu bon pour maintenir sa position. Mme GRIMAL avait des fenêtres à sa gauche et c'est de la seconde fenêtre qu'elle a vu le phénomène. La cheminée de la SNPE était derrière le montant de la fenêtre, donc elle ne pouvait pas la voir.

Le témoin NADAL :

M. NADAL est conducteur de travaux. Il était sur la colline de Pech David à 1200 mètres du hangar 221. Il prenait des mesures pour un chantier et avait un collègue avec lui, il a ressenti une secousse au sol, il tombe à terre et en se relevant voit un cylindre énorme repérable grâce à un transformateur électrique qui se trouvait à une trentaine de mètres, Il se dit que ça va très mal et il a plongé et a attendu un certain temps, l'onde de choc est arrivée. Il faut 3 secondes pour qu'elle arrive du 221. Ce qu'il a vu n'est pas l'explosion d'AZF et quand elle arrive c'est trop tard, il est impossible de faire tenir ce témoignage avec le dôme, ce qu'il a vu est antérieur. Il lui a montré une photo prise dans les 20 secondes suivantes et a dit que ce n'était pas ce qu'il avait vu. La ligne de vue correspond à la cheminée de 84 mètres de la SNPE.

Le témoin RIZATTO :

M. RIZATTO est un artisan maçon, il était dans le bâtiment de la FPA du côté route de Seysses, non loin de l'usine AZF et avait une vue plongeante, il était au 4<sup>ème</sup> étage. Il avait peur des conséquences de son témoignage. Il attend une livraison de son matériel et a senti une petite vibration du sol associée à une petite explosion, il la voit entre 2 platanes, il a vu un immense nuage qui a empli la Garonne et un cylindre blanc au dessus et rien n'était cassé dans l'usine AZF. Lorsqu'il a vu la colonne d'une couleur orangée, il a plongé et a ressenti l'onde de choc. Tout ce qu'il a vu c'est avant l'explosion du hangar 221. D'autres témoins ont vu ce phénomène.

Le témoignage de Laurence BOFO : elle parlait à M. MAUZAC, ouvrier de l'usine, à 90 mètres du cratère. Ils entendent tous les deux une explosion comme un pneu qui éclate, M. MAUZAC ne dit rien et continue son exposé, il trouve le temps de dire quelques motifs, quelques secondes après l'onde de choc est arrivée. On dépasse les 4/100èmes de seconde de l'onde de choc, la 1<sup>ère</sup> explosion n'a rien à voir avec celle du hangar 221.

Il y a beaucoup de témoins qui ont vu des fumées et qui les situaient précisément, le travail d'un géomètre aurait permis de voir que l'explosion a eu lieu à la SNPE. Les enquêteurs n'ont pas été très curieux, on aurait plus de renseignements. L'autre travail qui n'a pas été fait, c'est celui de la fumée noire qui s'est élevée vers la partie centrale du hangar, elle est vue par 4 témoins au moins 10 secondes avant : M. BORDERIE, M. FUENTES, M. FINAZZI, M. FERMEAN. Cette fumée noire, j'ai estimé qu'elle était montée à 130 mètres, il faut une énergie considérable pour faire détonner le tas de nitrates. Cela veut dire qu'il y a eu combustion. Ce n'est pas un petit bâton de dynamite qui a fait exploser le hangar. M. JURADO qui était à l'usine SNPE ne l'a pas vue, c'est ce qui laisse soupçonner que la Tour de Prilling l'a lui a caché. Pour moi l'explosion n'a jamais eu lieu dans le sas, je pense qu'elle est plutôt à l'ouest qu'à l'est.

La science a été malmenée à cause d'un rapport de l'OMP à la DRIRE, personne ne veut en être l'auteur mais est signé par Mme SOURIAU, il suggère qu'il n'y pas eu deux explosions. Il est intéressant car 55 % du document est consacré à une forte suggestion qu'il y ait eu une seule explosion. Ce document n'est pas scientifique alors qu'il a été publié à l'Académie des Sciences. Je dis que ça n'est pas un article scientifique pour 3 raisons :

- le présupposé non dit : supposition de deux explosions au même endroit, au hangar 221. Elle n'avertit pas le lecteur qu'elle suppose que les deux explosions se sont passées au sein du 221. J'ai essayé d'entrer en contact avec Mme SOURIAU, elle a refusé en lui disant de publier à l'Académie des Sciences, ce qu'ils ont fait avec M. JOETS.

- un tableau qui donne la durée entre les deux explosions, il a été construit avec une hypothèse sur la vitesse apparente, c'est à dire la vitesse au sol. Jamais un tel document n'a été découvert, c'est une première mondiale. Il n'a pas résisté à une analyse mathématique.

- le rapport de AZF : il est dit qu'il faudrait approfondir les témoignages. Entre le 26 septembre et le 3 décembre 2001, date où elle a soumis son article à l'Académie des sciences, elle n'a fait aucun état de témoignage. Elle a souvent changé de version.

En conséquence, ce rapport n'est pas fiable car il n'est pas construit selon les règles scientifiques. Je mets au défit les scientifiques qu'ils préparent un article à publier dans la revue nature qui étudiera l'hypothèse d'une seule explosion.

M. JOETS m'a contacté parce qu'il avait publié un article dans la revue Nature. Il m'a dit qu'il n'acceptait pas que la science soit bafouée. Il a regardé tous les témoignages que j'avais. Il s'est concentré sur les statistiques et avait besoin de 10 témoins qu'il a choisis, témoin à 40 Km, témoin dans un amphi, etc... ils sont tous venus à une soirée animée par M. MIGNARD.

Le Président pose les questions de M. MASSOU :

Réponses :

1) absolument pas, ils ont peut être eu des consignes. L'aspect policier ne m'a jamais intéressé. La seule chose que je reproche à la SNPE c'est de n'avoir pas voulu dialoguer avec moi.

) je pense que je l'ai suffisamment développé avec les fumées et fumée noire et je ne mets pas en cause qui que se soit mais beaucoup de témoins se plaignent qu'on ne les ait pas entendus sur la première explosion.

3) il y avait plusieurs usines mitoyennes, je ne mets personne en cause. Je ne vois que des victimes.

4) cette question me permet de mettre en cause les statistiques. Faire des statistiques c'est déjà piégé. La vérité ne peut pas résulter d'une statistique. Parmi les personnes qui n'entendent qu'une seule explosion il n'y en a qu'un certain nombre de personnes qui n'entendent que la 1<sup>ère</sup> explosion, les statistiques la dessus c'est pas sérieux.

5) il y a plein de témoins pour qui le tremblement n'est pas à ce moment là. Des gens ont été impressionnés plus par la 1<sup>ère</sup> explosion que la seconde. La 1<sup>ère</sup> explosion est datée par le témoignage de M. BRULET qui était au téléphone à moins de 200 mètres du cratère. La datation ne colle pas.

6) ça me paraît complètement inadapté, complètement irréaliste.

7) je ne suis pas avocat de GRANDE PAROISSE, ni avocat tout court. J'ai pu dialoguer avec des personnes d'AZF, je n'ai pas été accueilli les bras ouverts, il m'a fallu convaincre, M. BIECHLIN a eu des doutes envers moi pendant longtemps, il a été l'avocat du diable avec moi de ce que je lui disais. J'aurais aimé débattre avec des personnes de la SNPE.

8) personne, n'est venu tout seul, fortuitement après l'entretien le 7.11. 2001 avec Mme MAUZAC, elle m'a ému.

Le Président pose les questions de M. LAGAILLARDE :

Réponses :

1) le panache le plus haut est celui qu'a vu M. CORRENSON, c'est aussi le premier, je peux l'affirmer de manière certaine. Le témoignage de M. COUILLAU décrit la 1<sup>ère</sup> explosion et dit que ce n'est pas une soupape. Il lève les yeux et voit s'élever un cylindre qui se termine en champignon avec une lumière vive qui l'a traversé horizontalement. J'ai mis deux ans à comprendre ce témoignage et a vu la même chose que les témoins précités.

2) la chose principale, c'est d'abord tous les gens qui ont ressenti le tremblement de terre à la première explosion. A Tolochimie, les frères GIMENEZ voient s'ouvrir des portes sous eux qu'il est impossible de manipuler tout seul. M. GILOT dit qu'on bafoue les témoins. Ce qu'a enregistré l'OMP c'est la première explosion.

3) je pense avoir répondu. Mme SOURIAU aurait pu s'éviter cette séance si elle avait accepté de répondre à mes questions.

4) je crois qu'il y a eu des études internes de l'usine AZF sur ces lumières, j'ai cherché à classer les éclairs, ils se classifient en 2 groupes, l'électricité à quelque chose à voir mais il n'y a pas que cela, Mme BASERQUE voit un éclair au dessus de la Tour de Prilling et dit qu'il était long..

5) dans cette usine, les gens sont au travail. Quelques témoins ont parlé, ce qui est en cause c'est qu'on n'a pas fait sérieusement le travail comme il aurait du l'être.

6) je n'en sais rien. Si on me disait derrière tout ça il y a un secret défense et l'intérêt supérieur de l'Etat, je l'accepterai modestement.

7) les paysages urbains ont changé, cependant il me semble que dans les témoignages il y a de quoi travailler.

Me FORGET : Mme MAUZAC et vous même êtes dans le doute. Vous avez dit que la science vous intéresse. Est ce qu'il est crédible d'appliquer une méthode scientifique à des témoignages définis comme subjectifs ?

M. ARNAUDIES : le témoignage fait partie de l'arsenal de la recherche scientifique. Il n'est pas refusé par eux. Il ne faut pas confondre précision et fiabilité. Cela donne des pistes et permet de dégrossir et de ne pas s'engager dans des voies sans issue. Le témoignage est à l'investigation scientifique ce que l'expérience est à la théorie physicienne.

Me FORGET : comment peut on expliquer que les experts parviennent à des conclusions différentes ?

M. ARNAUDIES : ils font rentrer tous les témoignages dans leur dôme. Si la vérité sort elle rendra les théories dérisoires.

Me FORGET : vous démontrez votre investissement, votre passion. Des acteurs de l'instruction ont été intéressés par ce que vous disiez, vous avez été marginalisé. Avez vous ressenti cela ?

M. ARNAUDIES : j'ai eu des problèmes personnels en 2008, on m'a volé mon ordinateur sans voler autre chose.

Me BISSEUIL : beaucoup de gens n'ont pas eu accès au dossier pénal. Comment avez vous pu avoir des informations ?

M. ARNAUDIES : on ne m'a jamais montré aucun dossier. Les seules choses sur lesquelles j'ai travaillé ce sont celles que j'ai trouvées moi-même,

Me BISSEUIL : les mails avec M. MAILLOT, Directeur adjoint de AZF. A quelle époque l'avez vous rencontré ?

M. ARNAUDIES : début février 2002.

Me BISSEUIL : il vous a donné des informations ?

M. ARNAUDIES : aucune, Il m'a transmis des témoignages bruts de décoffrage.

Me BISSEUIL : vous avez travaillé sur des témoignages transmis par M. MAILLOT ?

M. ARNAUDIES : ces témoignages dont vous parlez c'est moi qui les ai demandés.

Me BISSEUIL : à qui ?

M. ARNAUDIES : je suis rentré en relation avec des autorités d'AZF. Je leur ai appris qu'on pouvait leur faire des attestations judiciaires. Je leur ai dit de faire des enquêtes tout autour. Les premiers témoignages sont ceux de l'Hôpital Marchand. J'ai voulu travailler sur le témoignage de Mme PEZE.

Me BISSEUIL : l'époque de la lettre adressée à M. BIECHLIN est de mars 2002. Avant vous recevez quantité de témoignages recueillis par GRANDE PAROISSE ?

M. ARNAUDIES : pas avant le mois de mars.

Me BISSEUIL : vous avez rencontré M. DOMENECH ?

M. ARNAUDIES : une seule fois, j'ai fait une visite des lieux avec lui.

Me BISSEUIL : lettre au juge d'instruction, vous vous êtes présenté comme mandaté par la CEI ?

M. ARNAUDIES : vous essayez de dire que je suis mandaté par GRANDE PAROISSE, c'est faux.

Me BISSEUIL : dans le rapport officiel de GRANDE PAROISSE à la DRIRE, issue des travaux menés par l'intermédiaire de la CEI, vous êtes cité ?

M. ARNAUDIES : je ne le savais pas

M. HUYETTE :, vous avez adressé un courrier à Mme SOURIAU le 31 mai 2002. Vous indiquez que vous êtes mandaté par la CEI et que vous en faite partie en tant que bénévole. Que veux dire je suis mandaté ?

M. ARNAUDIES : ce que j'ai écrit ne correspondait pas à quelqu'un qui est mandaté. Ils s'obstinaient à ne pas me répondre. Je n'ai pas jamais été leur représentant.

M. HUYETTE : donc vous dites des choses mensongères ?

M. ARNAUDIES : je n'ai pas été mandaté officiellement. Par rapport à l'équipe de l'OMP j'ai fait cette lettre de trop.

Me BISSEUIL : dans le rapport de GRANDE PAROISSE à la DRIRE, vous êtes cités et ils indiquent un travail important fait par un indépendant, objet de publication dans la presse. Quelle est la publication ?

M. ARNAUDIES : c'est valeur actuelle

Me CARRERE : est ce que vos convictions n'ont pas tendance à prendre le pas sur votre science ?

M. ARNAUDIES : vous avez l'air de dire que je ne me contrôle pas.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous nous avez expliqué vos démarches à savoir il y a eu 2 voire 3 événements, deux à la SNPE et le 3<sup>ème</sup> explosion du 221. Le séisme principal enregistré à l'OMP était une explosion initiale sur le site de la SNPE. Vous avez dit que sur AZF certaines personnes ont perdu connaissance.

M. ARNAUDIES : non, l'onde de choc leur a fait perdre connaissance.

LE MINISTÈRE PUBLIC : une difficulté en 2004-2005, explosion sur le site du 221 à 10 h 17 55 secondes. Expertises faites par 3 collèges différents que l'explosion enregistrée avait son épicentre au sein de l'usine AZF. Depuis 2005, on sait que vos travaux sont inexacts.

M. ARNAUDIES : nombreuses erreurs mathématiques sur le rapport de M. LACOUME. L'épicentre de ce séisme n'a jamais été calculé ni même par Mme SOURIAU, elle a supposé. Je ne sais pas où est l'épicentre. Les sismologues ne connaissent jamais exactement où est l'épicentre à 1 km près. Ils l'ont décrété.

LE MINISTÈRE PUBLIC : la science a des limites si pas de localisation à 4 Km ?

M. ARNAUDIES : l'appareil ne marchait pas.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous contestez qu'une explosion puisse provoquer 2 phénomènes sonores ?

M. ARNAUDIES : non. Il y a toute une zone avec des centaines des milliers de gens qui ont entendu 2 explosions alors qu'il y en avait qu'une, ce rapport est honteux.

LE MINISTÈRE PUBLIC : l'attentat de OKLAHOMA CITY, 2 sons alors qu'une explosion ?

M. ARNAUDIES : ça n'a rien à voir avec ce qui est dit à Toulouse, une première mondiale.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous situez la première explosion sur la SNPE ?

M. ARNAUDIES : oui, il y a eu quelque chose d'important à la SNPE.

LE MINISTÈRE PUBLIC : pourquoi personne n'en parle ?

M. ARNAUDIES : Mme ARSAUNI le dit et on ne comprend pas ce qu'elle dit. il faut croire tous les témoignages.

LE MINISTÈRE PUBLIC : certains témoins disent la 1<sup>ère</sup> c'est la plus importante et d'autres c'est la seconde. Alors qui croire ?

M. ARNAUDIES : cela dépend des circonstances où l'on se trouvait. Il faut les croire tous.

LE MINISTÈRE PUBLIC : autant de témoignages divergents, difficile de trouver une explication pour tous ?

M. ARNAUDIES : la vérité ça se trouve en travaillant.

Me SOULEZ-LARIVIERE : je ne supporte pas de voir maltraiter un témoin. Il y a des questions qui donnent des renseignements non pas sur celui qui répond mais sur celui qui les pose.

LE PRÉSIDENT : à partir d'une question claire, nous avons eu une réponse claire.

Audience suspendue à 17 h 05 - reprise à 17 h 19.

Intervention de Me FORGET concernant le courrier de M. CAILLAUX.

Le Président indique que ce document a été reçu et diffusé à sa demande.

Introduction du témoin GRESILLAUD

Audition de M. GRESILLAUD Pierre :

45 ans - demeure à Toulouse - donne des cours de mathématiques au cours Cyprien.

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

Autorisation d'utiliser des documents.

J'ai regardé la chronologie des documents. On a eu des témoignages concernant des bruits sourds, des grondements, des sifflements, un premier souffle de l'explosion, des panaches très hauts, des faisceaux lumineux, des flashes, des effets coups de foudre,

tétanisation de certaines personnes, etc... beaucoup de choses qui se sont passées avant mais qui méritaient d'être confondues à des chronologies existantes. Les datations les plus fines sont électriques. Le problème d'un manque d'étude sur les témoignages à moins de 1000 mètres du cratère.

Sur les datations vidéo : les vidéos des autoroutes n'ont rien enregistré et les signaux n'ont jamais été récupérés, ce sont des images en continu, c'est dommage. Les vidéos de la SEMVAT au nombre de 7 numériques ont enregistré quelque chose ainsi qu'une VHS. Elles n'ont pas été regardées. Je suis étonné pourquoi il y avait eu une coupure électrique, cela méritait une analyse au niveau du temps. Concernant la SEMVAT, un enregistrement au niveau sonore lors d'une réunion n'a pas été étudié. On a une douzaine de témoins de la SEMVAT qui ont vécu quelque chose avant plusieurs secondes, ils étaient entre 350 et 600 mètres. Il y a eu des vibrations du sol, des coupures électriques, des bruits d'hélicoptère, un sifflement et ce au moins 2 secondes avant voire 5 secondes. Il y a une chose qui a fait qu'il y a eu une coupure électrique quelques secondes avant l'explosion.

Sur les datations des enregistrements sonores : j'ai pu écouter certains des enregistrements, celui de Montaudran est impressionnant. Je suis étonné qu'il n'y ait pas eu d'études plus précises. Plusieurs types d'éléments sonores sont sismiques mais tous ne le sont pas et il aurait fallu chercher une source aérienne sonore. Concernant le double son de Blagnac, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un double enregistrement.

J'ai du mal à comprendre pourquoi on a insisté sur le bruit sismique et pas sur le fait du bruit du bâti qui peut faire un bruit non négligeable. Sur le sonomètre, on a découvert que les heures étaient décalées de 1 minute.

Sur les datations téléphoniques : Il y a une grosse anomalie, elles se terminent à 10 h 18 sauf une à 10 H 17. Aucune des ces datations ne confirme l'heure actuelle de l'explosion d'AZF, elle aurait eu lieu plus tard, 8 à 9 secondes de retard.

Sur les datations par les témoignages : chez BROSSETTE, les salariés ont tous entendu un premier phénomène. Un témoin a entendu un grésillement. Certaines personnes ont vu un faisceau lumineux. La proximité des postes électriques pouvait avoir un rôle. Il y a 4 familles d'éclairs. Il y a bien un problème de chronologie.

Concernant les évaluations des délais faites par les experts, il ont fait des statistiques avec les gens d'AZF et n'ont tenu compte que des premiers témoignages. Ils auraient du les corrélés avec les relevés téléphoniques.

Sur les datations sismologiques : la thèse du bang sismique a été proposé dès le 26 septembre 2001. Un rapport a été demandé par la DRIRE. On n'arrive pas à savoir l'heure d'origine donnée par Mme SOURIAU. Elle a décalé cette heure. Le 1<sup>er</sup> document démarre à une certaine heure et à partir de 2002 elle donne une autre date : 10 H 56 - 86. Les réseaux nationaux ont été très peu sollicités. Le CEA fait un calcul automatique. Mme SOURIAU n'a pas regardé le problème des longitudes. Mme SOURIAU a tout fait pour que l'épicentre soit beaucoup plus à l'Est.

Conclusion : il faut étudier l'heure de l'épicentre.

Concernant les effets lumineux : un témoin a vu un flash lumineux sur le site, mais n'a pas voulu parlé. Il n'a pas été interrogé. C'était le premier témoin sur les effets lumineux.

Entre l'hôpital d'arrêt de Ranguel et Pech David, il y a une galerie connue et n'est pas secrète. Je suis surpris de voir le peu d'éléments militaires de toute cette zone. Il n'est pas impossible que ce soit des sous-terrains militaires. Il y en a un qui passe sous AZF. Il y a des puits faits par des Allemands récupérés par VEOLIA. L'incertitude existe de ce qui a pu se passer en sous sol. La Ville de Toulouse a communiqué les photographies aériennes du 27 septembre, sur la couverture de 3 Km autour du cratère, 2 ha de terrain ont été floutés, en 2001 ils appartenaient à GRANDE PAROISSE. Les photos d'origine montrent qu'il y a autre chose que ce floutage.

LE PRÉSIDENT : vous avez beaucoup communiqué avec le juge d'instruction, vous avez adressé un mail. Pouvez-vous donner à la Cour des explications sur le contenu ?

M. GRESILLAUD : CARLOS a été acquitté pour l'affaire de viol, son beau père travaillait à la SNPE, il croyait qu'il y avait eu un lien avec le genre de déboire qu'il avait eu. A la SNPE il était prévu des arrêts électriques

LE PRÉSIDENT : . Emission TV Pièces à Conviction. Vous avez développé l'hypothèse d'un hélicoptère d'EDF ?

M. GRESILLAUD : oui, j'avais travaillé et volé avec EDF, je savais qu'ils faisaient des maintenances sur les lignes avec des hélicoptères, qu'ils pouvaient survoler des entreprises. Sur l'hélicoptère filmé, on voyait des choses, un objet ovoïde, il y avait une porte sur le flanc gauche grande ouverte, j'ai pensé que ce n'était pas impossible qu'ils aient voulu voir ce qui s'était passé.

LE PRÉSIDENT : un mail au juge d'instruction du 25 octobre. Pouvez-vous donner à la Cour des explications ?

M. GRESILLAUD : sur la ligne BERRA, les essais EDF n'ont pas eu lieu sur cette ligne mais sur la ligne en liaison avec Portet sur Garonne. Un témoin a senti une sorte de souffle sans savoir d'où cela venait, une carlose. Cette ligne là va peut être expliquer le phénomène qu'il a vu. Dans tout le réseau électrique, il y a des recherches à faire. Les témoins ont vu un objet se déplacer, il était rouge en forme de boule, de type drone. Ce drone pouvait être utilisé dans la région de Toulouse et cela n'a jamais été exploité.

LE PRÉSIDENT : les premiers essais d'installation de fibres optiques.

M. GRESILLAUD : c'est la zone de Mansiou Palini.

LE PRÉSIDENT : l'hélicoptère de la Gendarmerie.

M. GRESILLAUD : sur les images de cet hélicoptère, une seule expertise les a analysées. Quelque chose de sombre dépassait sous les pales. Un témoin en a vu un sur le flanc de Pech David avec une caméra sur le côté. Un détail important, on voit un treuil en position écartée et non en position de repos.

LE PRÉSIDENT : mail adressé au juge d'instruction. Vol chaotique de la Gendarmerie ? Que voulez vous dire ?

M. GRESILLAUD : un décroché de 300 km à l'heure et au nord de la rocade, l'hélicoptère a eu une trajectoire de 350 km. M. CHAPELIER dit que c'est sa trajectographie. Il dit avoir fait du stationnaire au bord de la Garonne, or il n'existe pas ou pas fait à l'endroit où il le dit. Il y a une anomalie sur le départ de l'hélicoptère. On n'a jamais cherché à savoir si les hélicoptères de surveillance étaient en vol le 21 septembre. Il y a un personnage politique qui devait venir à Toulouse ce jour là, il devait atterrir avant l'explosion, Laurent Fabius n'est jamais arrivé à Blagnac, il était peut être dans un hélicoptère.

LE PRÉSIDENT: mail du 23 septembre 2005 - photographie d'un faisceau avec micro onde. Développez l'idée ?

M. GRESILLAUD : projets de transferts d'énergie à distance sans fil géré par le CNES.

LE PRÉSIDENT : cela aurait eu un rapport avec l'explosion ?

M. GRESILLAUD : effet lumineux en plein jour.

LE PRÉSIDENT : hélicoptère de la Gendarmerie en détresse.

M. GRESILLAUD : j'ai pensé à la trajectographie.

LE PRÉSIDENT : mail au juge d'instruction concernant une antenne, une échelle sous l'hélicoptère ?

M. GRESILLAUD : M. CROUZET n'est pas le seul à l'avoir vue. C'est une antenne relais sous un hélicoptère, décamétrique.

LE PRÉSIDENT cote D 6745 - mail au juge d'instruction

M. GRESILLAUD : la présence volumique de cisaillement. Ondes de cisaillement qui ont un effet de réflexions.

LE PRÉSIDENT : lien entre l'hélicoptère en détresse et l'explosion ?

M. GRESILLAUD : non

Me LEGUEVAQUES : ou étiez vous le 21 septembre 2001 ?

M. GRESILLAUD : je n'étais pas à Toulouse.

Me LEGUEVAQUES : vous avez eu accès au dossier pénal, vous n'êtes pas partie civile ?

M. GRESILLAUD : non

Me LEGUEVAQUES : concernant M. PERRIQUET et la communication des pièces.

M. GRESILLAUD : le juge PERRIQUET avait un problème d'exploitation de son dossier judiciaire, Il fonctionnait avec un CD rom et n'arrivait pas à voir toutes les pièces. Il souhaitait que je lui fasse un devis pour avoir un budget informatique.

Me LEGUEVAQUES : vous avez gardé toutes les données ?

M. GRESILLAUD : je les ai eues par les parties civiles.

Me LEGUEVAQUES : vous tenez un blog sur media part. J'ai trouvé deux articles. Vous évoquez un problème de datation.

M. GRESILLAUD : oui

Me LEGUEVAQUES : ce problème de datation vous tient très à coeur ?

M. GRESILLAUD : je trouve que c'est important.

Me LEGUEVAQUES : le CEA est Mme SOURIAU se sont trompés et ont fait un travail bâclé et vous un travail parfait ?

M. GRESILLAUD : il y a un gros problème sur les amplitudes.

Me BENAYOUN : pensez-vous qu'un juge d'instruction pourvu d'un système informatique va faire appel à un particulier ?

M. GRESILLAUD : je sais ce que j'ai vécu.

Me BENAYOUN : les attentats du 11 septembre, vous avez signé une chronique. Comment peut on affirmer ne pas connaître l'heure de l'explosion de World Trade Center ?

M. GRESILLAUD : oui, pour des victimes, 3 ou 4 secondes c'est important.

Le Président pose les questions de M. MASSOU :

Réponses :

- 1) les factures téléphoniques existent encore.
- 2) j'ai pu répondre par rapport au Nouveau Mexique.
- 3) oui je confirme ce positionnement.
- 4) reprendre les données du CEA et de Golfech.

Le Président pose les questions de M. LAGAILLARDE :

Réponses :

1) les câbles transmis sont des faux, ce ne sont pas ceux de AZF. IL a fallu en trouver d'autres, j'ai rencontré M. BIECHLIN et je n'ai pas eu de réponse. L'authentification des câbles n'a pas été faite sur les 9 tronçons fournis. Les deux câbles rompus, il n'y a pas eu de recherche dans l'expertise. Cette rupture est celle qui a permis de faire le timing avec l'incident de EDF. Si ces câbles ne sont pas les originaux, cela remet en cause le dossier sur incident du court circuit.

LE PRÉSIDENT : avec quels points des différentes parties judiciaires êtes vous d'accord ?

M. GRESILLAUD : c'est la fourniture des données qui pose un problème. L'expertise de M. GRENIER est honnête.

LE PRÉSIDENT : c'est la méthodologie qui est remis en question ?

M. GRESILLAUD : oui

2) l'authentification doit être faite.

3) j'ai répondu

4) avoir une bonne date de cette rupture, si 11 secondes après explosion c'est pas la même chose que 2 ou 3 secondes. La défense ne remet pas en cause l'épicentre mais elle met en cause un bruit donc tout un pan de données électriques dont il n'y a aucune trace. EDF a eu 2 phases d'incidents, une qui a touché LA FOURGUETTE, qui explique toutes une série d'incidents et une près d'AZF c'est ce qui explique les anomalies.

5) j'ai déjà répondu

6) j'ai globalement répondu.

7) c'est le problème du plan schématique où on voit des lignes qui n'aboutissent pas. Le plan est incomplet. Il présente un cadre retouché qui couvre AZF et va vers la Garonne. Il y a la trace de ligne dont on ne connaît pas la signification, ce plan montre une ligne qui va plus au sud que la chaufferie.

8) j'ai trouvé deux documents qui montrent un chemin un peu différent. Sur le plan, ligne 20 KV il y a une ligne qui longe AZF de beaucoup plus près, sur un des plans ce n'est pas le cas.

9) un témoin a vu un halo de lumière près d'un vieux poste électrique avant l'explosion et donc c'est autre chose, la ligne a été démontée.

LE MINISTÈRE PUBLIC : on est en présence d'un dévoiement complet de la procédure pénale. Nous sommes en présence de quelqu'un qui fait citer des témoins, qui dresse des questions. Je regrette que nous passions autant de temps à ces problèmes alors que d'autres sont plus importants.

Me SOULEZ-LARIVIERE : vous avez posé toutes les questions auxquelles la défense pensait, je ne suis pas en désaccord avec le ministère public.

Introduction du témoin CAILLAUX par l'huissier.

Audition de M. CAILLAUX Léon :

48 ans - demeure à Toulouse - en invalidité

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. CAILLAUX : le 21 septembre 2001, je me trouvais 16 rue Amilhaud à Toulouse, j'ai fait quelques clichés, j'ai vu un gros avion qui est passé devant mon bâtiment au 4<sup>ème</sup> étage. J'ai remis les négatifs à M. BOUCHARDY "MEMOIRE ET SOLIDARITE", j'ai été auditionné au mois de mai. J'ai fait une demande pour la restitution des photos et des négatifs.

Me FORGET : je dois informer la Cour que je ne suis pas l'avocat de M. BOUCHARDY mais celui de l'association Mémoire et Solidarité. Je ne suis pas sûr que la Cour soit compétente pour recevoir une injonction.

M. CAILLAUX : Je me souviens avoir fait des photos le 21 septembre entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> explosion. J'ai vu un gros avion passé devant ma fenêtre.

LE PRÉSIDENT : courrier du 26 avril 2004 signé par M; BOUCHARDY qui vous remercie des photos. Vous êtes ensuite entendu le 13 mai par la Police et vous dites avoir entendu une 1<sup>ère</sup> explosion et seconde déflagration. Entre les 2 explosions vous avez eu le temps de prendre un appareil photographique jetable et photographier un avion.

M. CAILLAUX : je confirme

Le Président demande à l'huissier de présenter une photographie à M. CAILLAUX.

LE PRÉSIDENT : c'est de cet avion dont vous parlez ?

M. CAILLAUX : oui

LE PRÉSIDENT : maintenez vous avoir eu le temps de prendre cette photo entre les 2 explosions ?

M. CAILLAUX : oui

LE PRÉSIDENT où était l'appareil photo ?

M. CAILLAUX : juste à côté du balcon.

LE PRÉSIDENT : cet avion à priori est un avion de ligne,

M. CAILLAUX : c'est un gros porteur

LE PRÉSIDENT : il passe à quelle altitude ?

M. CAILLAUX : je ne sais pas

LE PRÉSIDENT : c'est habituel de voir des avions ?

M. CAILLAUX : c'est un couloir aérien.

M. HUYETE : c'est le quartier Bagatelle ?

M. CAILLAUX : oui

M. HUYETTE : COTE 598 tracé d'avion - dans votre quartier si l'horodatage est bon, un avion est passé à 10 H 16, c'est un petit peu avant l'explosion.

M. CAILLAUX : je ne suis pas un expert pour dire si c'est un avion de ligne. Tout ce que je sais c'est que c'est entre les deux explosions.

LE PRÉSIDENT : vous êtes le seul à avoir pris les photos ?

M. CAILLAUX : je ne suis pas là pour faire perdre du temps.

Le Président pose des question de M. LAGAILLARDE :

Réponses :

1) j'ai fait une photo de face,

2) non

3) il manque 3 photos

LE PRÉSIDENT : combien de clichés ?

M. CAILLAUX : 4

4) non

5) non

6) oui

7) je n'ai pas la réponse.

8) oui

9) tout à fait.

Me FORGET : deux observations sur le fond : M. BOUCHARDY ne conteste pas la remise des photos des avions qui ont décollé de Blagnac et ont été déroutés - il mettra tout en œuvre pour la restitution des photos à M. CAILLAUX.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous avez dit avoir entendu une première détonation et une 2<sup>ème</sup> déflagration. Vous dites je crois que j'ai réussi à prendre une photo d'un nuage orangé, donc vous n'êtes pas sur, ensuite vous dites avoir pris une photo d'un gros avion et aujourd'hui que vous en avez pris plusieurs. Il me paraît difficile de dire que l'aéroport Blagnac n'ait pas vu cet avion.

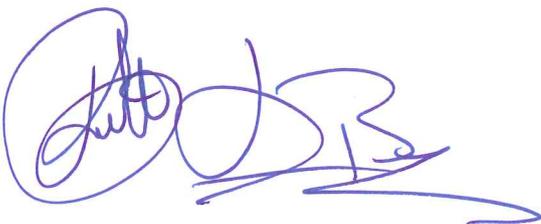
M. CAILLAUX : je confirme avoir pris 4 photos et une de face. Je ne savais pas que j'allais être auditionné par le SRPJ.

Le Président indique que M. DELGA est absent, a été cité par Mme BAUX.  
Pas d'observation.

Il sera passé outre l'audition de Mme MAZET et de M. PETREQUIN, cités par Mme BAUX

Audience levée à 21 H 03.

LES GREFFIERS



LE PRÉSIDENT

